

ASSEMBLÉE NATIONALE
4 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N° II-1382

présenté par

Mme Robert-Dehault, M. Mauvieux, Mme Parmentier, Mme Hamelet, M. Chenu, M. de Lépinau, Mme Diaz, M. Limongi, M. Lottiaux, Mme Joncour, M. Tonussi, M. Boulogne, M. Rivière, M. Allegret-Pilot, Mme Joubert, M. Sanvert, Mme Josserand, Mme Florence Goulet, M. Beaurain, Mme Pollet, Mme Galzy, Mme Martinez, M. Blairy, M. Dessigny, Mme Roullaud, M. Rambaud, Mme Lelouis, M. Ballard, Mme Da Conceicao Carvalho, M. Dufosset, Mme Blanc, M. Rancoule, M. Dragon, Mme Lorho, M. Lioret, Mme Colombier, Mme Griseti, M. Taché de la Pagerie, Mme Laporte, M. Evrard, Mme Levavasseur, Mme Bouquin, M. Guibert, Mme Rimbart, Mme Ménaché, M. Pfeffer, M. Weber, M. Meurin, M. Vos, M. Boccaletti, M. Giletti, Mme Mélin, M. Gery, M. Gonzalez, M. Golliot, M. Villedieu, M. Guitton, M. Buisson, M. Chavent, M. Muller, M. Tesson, M. Bernhardt, Mme Lechanteux, M. Clavet, M. Tivoli, M. Jolly, M. Bentz et M. Perez

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 64, insérer l'article suivant:

Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Le Gouvernement remet au Parlement, dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, un rapport sur les conséquences potentielles de l'accord de libre échange entre l'Union européenne et l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay, pour le secteur agricole et alimentaire français. Ce rapport évalue les risques que ferait peser cet accord sur le secteur agricole français et en matière de respect des normes pour les produits importés depuis ces pays vers la France.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à demander un rapport d'information sur les conséquences de l'Accord de libre-échange MERCOSUR entre l'Union européenne et pays sud-américains pour le secteur agricole français.

Cet accord soulève des inquiétudes majeures quant à son impact sur le secteur agricole français et ce pour plusieurs raisons : d'abord, il met en péril l'équilibre fragile de notre agriculture, déjà confrontée à de nombreuses problématiques. Ensuite, la présence de quotas d'importation crée une concurrence déloyale pour nos éleveurs. Enfin, ce déséquilibre est exacerbé par des normes environnementales et sociales moins rigoureuses en Amérique du Sud, lui permettant de proposer des produits à des coûts nettement inférieurs.

En somme, cet accord semble reléguer au second plan des considérations économiques et sectorielles cruciales pour nos agriculteurs. Il est donc impératif de mesurer en profondeur l'impact de cet accord sur notre agriculture et de s'assurer de sa cohérence avec nos normes. Nous demandons qu'une étude soit réalisée par l'Assemblée nationale avec une attention particulière quant aux potentielles conséquences de cet accord pour le secteur agricole et alimentaire français.